

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TECHNIQUE	Réf. AM.0.2.0
RATTACHEMENT : DIRECTION PROVINCIALE	Date : Juillet 2019

N°	ATTRIBUTIONS
1	Identifier les futures prises en charge et interventions et réaliser les études préliminaires pour insertion dans le programme de prise en charge ;
2	Rédiger et faire approuver les conventions relatives à la prise en charge ou à l'intervention ;
3	Participer à l'examen des études et des travaux ;
4	Réaliser les opérations des travaux tiers confiés à la direction provinciale ;
5	Réaliser les études et les travaux confiés à la direction provinciale ;
6	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE EXPLOITATION ET MAINTENANCE	Réf. AM.0.1.0
RATTACHEMENT : DIRECTIONS PROVINCIALE	Date : Juillet 2019

N°	ATTRIBUTIONS
1	Suivre l'exploitation des installations de production, de distribution et d'assainissement relevant de la direction provinciale (suivi des statistiques, des incidents, de la continuité de service, de la métrologie et comptage ... etc.) ;
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant de la direction provinciale;
3	Contrôler et suivre la qualité de l'eau (programmation, et suivi) ;
4	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des installations de production, de distribution et d'assainissement de la direction provinciale ;
5	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des installations de production, de distribution et d'assainissement (choix des options d'AEP, énergie, rendement distribution, productivité du personnel ...) ;
6	Proposer toutes les mesures permettant de pérenniser, sécuriser et améliorer la distribution et le traitement des eaux usées au niveau de la direction provinciale ;
7	Définir les besoins en matière d'approvisionnement en matériel à stocker ;
8	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks ;
9	Assister et renforcer l'action des unités en cas de besoin ;
10	Gérer les marchés cadres confiés à la direction provinciale ;
11	Tenir à jour les situations d'AEP et d'assainissement des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.) ;
12	Établir l'inventaire du patrimoine lors de l'intervention de l'Office ;
13	Assurer le suivi des marchés, confiés à la direction provinciale, de Co-exploitation des nouvelles

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

	stations d'épuration des eaux usées ;
14	Participer aux travaux de réception des produits de traitement.
15	Établir la situation hebdomadaire des produits de traitement.
16	Gérer les besoins d'approvisionnement en carburant et lubrifiants.
17	Etablir les dossiers d'engagement pour l'acquisition du matériel et produits dont l'achat est décentralisé.
18	Piloter les phases préparatoires et des actions de sensibilisation dans la prise en charge des nouvelles gérances.
19	Gérer le budget de renouvellement et de fonctionnement.
20	Programmer et évaluer les opérations d'entretien préventif et curatif des installations de production, de distribution et d'assainissement ;
21	Suivre et actualiser l'état des installations de production, de distribution et d'assainissement (inventaires, dossiers machines, diagnostic, plans de réseau ;
22	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
23	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance ;
24	Renforcer et assister en cas de besoin, les unités dans la maintenance des installations de production, de distribution et d'assainissement ;
25	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
26	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;
27	Assurer le contrôle de la qualité des eaux conformément aux normes, règlements et procédures en vigueur ;
28	Assurer la coordination avec le responsable du contrôle qualité des eaux de la région de tous les actes inhérents à la fonction Contrôle de la Qualité des Eaux ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TECHNIQUE ET EXPLOITATION ASSAINISSEMENT	Réf. AS.0.2.0
RATTACHEMENT : DIRECTION PROVINCIALE	Date : Juillet 2019

N°	ATTRIBUTIONS
1	Suivre l'exploitation des réseaux d'assainissement des installations relevant de la direction provinciale ;
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant de la direction provinciale ;
3	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des réseaux d'assainissement et des installations de la direction provinciale ;
4	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des réseaux d'assainissement et des installations (choix des options d'AEP, énergie, rendement distribution, productivité du personnel ...);
5	Proposer toutes les mesures permettant de sécuriser et améliorer le service de l'assainissement au niveau de la direction provinciale ;
6	Définir les besoins en matière d'approvisionnements en matériel à stocker ;
7	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks ;
8	Gérer les marchés cadres confiés à la direction provinciale ;
9	Participer à l'examen des études et des travaux ;
10	Tenir à jour les situations d'assainissement des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.);
11	Etablir l'inventaire du patrimoine lors de l'intervention de l'Office ;
12	Assurer le suivi des marchés, confiés à la direction provinciale, de Co-exploitation des nouvelles stations d'épuration des eaux usées ;
13	Piloter les phases préparatoires et les actions de sensibilisation dans les nouvelles interventions ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

14	Réaliser les opérations des travaux tiers confiés à la direction provinciale ;
15	Gérer les besoins d'approvisionnement en carburant et lubrifiants ;
16	Programmer et évaluer les opérations d'entretien préventif des réseaux d'eau potable et d'assainissement et des installations ;
17	Suivre et actualiser l'état des réseaux assainissement et des installations (inventaires, dossiers machines, diagnostics, plans de réseau, ...) ;
18	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
19	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance ;
20	Renforcer et assister en cas de besoin, les unités dans la maintenance des réseaux d'assainissement et des installations ;
21	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
22	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;